

**COMMUNE DE CAMPO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA - Joseph MELGRANI -  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT -  
- Antoine PINNA -  
- Notaires associés –  
6, Bd Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 20 décembre 2022, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

1) Madame Marie Angèle Odette NICOLAÏ veuve LEONZI, demeurant à AJACCIO  
Née à AJACCIO le 21 octobre 1930 ;

2) Madame Marie Lucie NICOLAÏ, demeurant à ALATA  
Née à AJACCIO le 20 avril 1947 ;

3) Madame Marie Ursule Colette NICOLAÏ veuve RUTILI, demeurant à ALATA  
Née à AJACCIO le 12 juin 1943 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédés tant directement que du chef de leur auteur prédécédé, Monsieur Jean Noël NICOLAÏ, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CAMPO (CORSE-DU-SUD),

Diverses parcelles de terre cadastrées section B lieudit **MAMUCCIA** N°484 pour 05 a 42 ca, 485 pour 39 a 58 ca, 486 pour 04 a 00 ca, 487 pour 50 a 32 ca, 488 pour 27 a 82 ca, lieudit **CATASTAGGIO** N°497 pour 15 a 51 ca, 513 pour 05 a 27 ca, 514 pour 17 a 59 ca, 515 pour 01 a 00 ca, 535 pour 80 a 94 ca, 613 pour 01 a 40 ca, lieudit **CAVANI** N°538 pour 35 a 08 ca et 539 pour 06 a 54 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis Maître Paul CUTTOLI